



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-5

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 600-5 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin d'intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le cœur villageois.

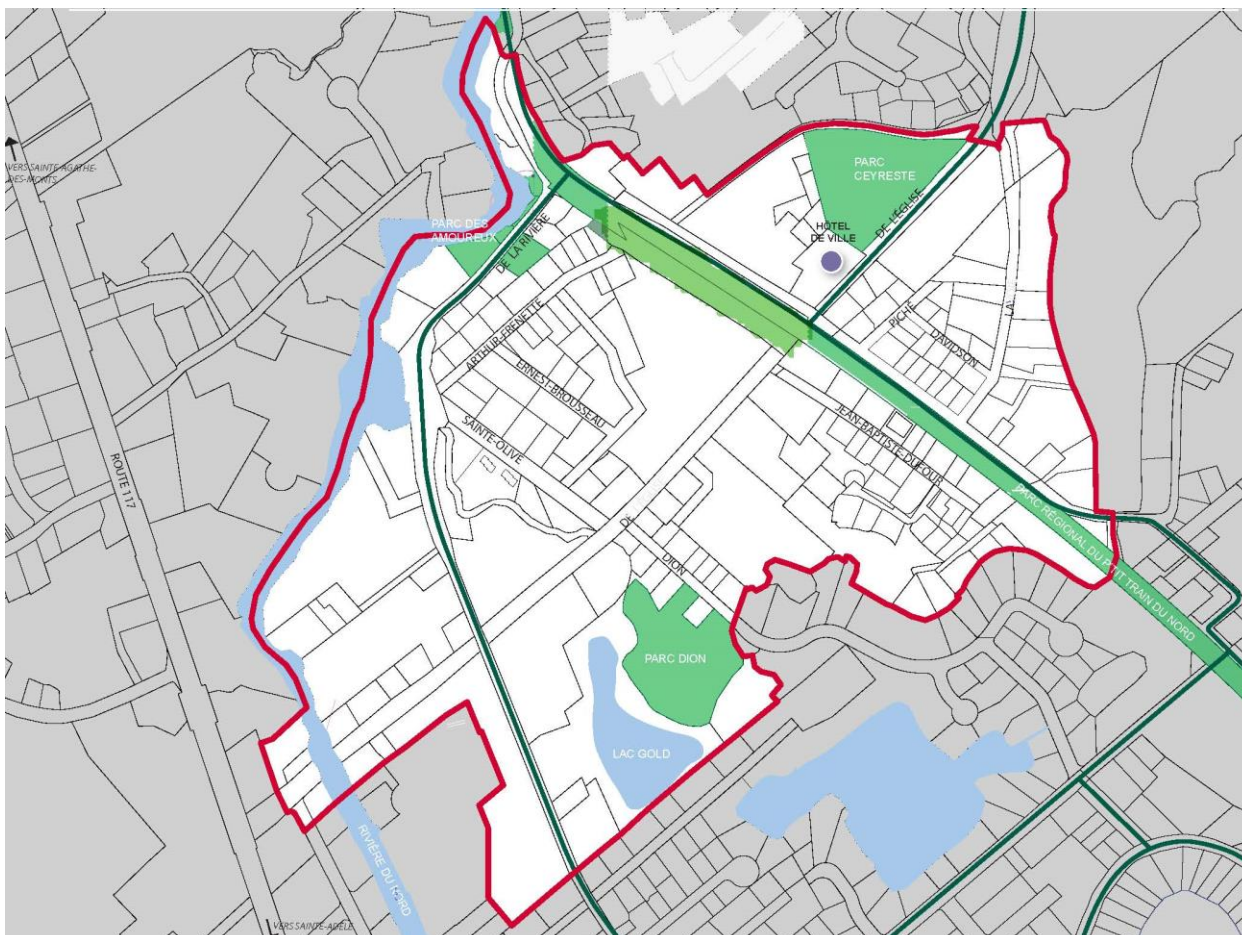
**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2016, le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David a adopté le projet de règlement numéro 600-5 intitulé : *Règlement numéro 600-5 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin d'intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le cœur villageois.*

En résumé, ce projet de règlement a notamment pour objet d'intégrer au Plan d'urbanisme un **programme particulier d'urbanisme (PPU)** pour son cœur villageois. Ce PPU aura pour objet d'élaborer un plan d'aménagement ainsi qu'un plan d'action dont les principaux objectifs sont d'identifier les projets d'interventions et d'aménagement qui favoriseront l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, mais également l'encadrement environnemental et la diversification économique du secteur visé.

De plus, le programme contribuera à guider les prises de décisions relatives à l'aménagement du territoire, permettra de saisir diligemment les opportunités qui se présentent et de passer à l'action dans plusieurs projets novateurs au cours des prochaines années.

#### **Secteur visé – cœur villageois**



Le présent exercice de planification a permis de cerner principalement sept enjeux relatifs à la valorisation et à la consolidation du secteur visé soit :

#### **1. Se doter d'une vision d'ensemble basée sur un développement harmonieux et à l'échelle humaine du secteur d'intervention**

L'aménagement d'espaces publics et semi-publics adjacents au parc linéaire Le P'tit train du Nord permet de générer des lieux de rassemblement, rendant le cœur villageois plus animé et stimulant, créant entre autres un lien entre les divers pôles et activités sur le territoire.

#### **2. Assurer l'amélioration et la sécurisation de la circulation du secteur en compatibilité avec les besoins de résident et des commerçants**

L'amélioration des conditions de circulation doit inclure des mesures qui favorisent les déplacements actifs au sein du secteur central. L'accessibilité piétonne et cyclable au secteur dépend surtout des mesures de sécurité déployées sur la rue de l'église, mais s'effectue sans négliger l'importance de la circulation automobile sur cet axe de transport névralgique pour le cœur villageois.

### **3. Fournir les lieux appropriés aux activités communautaires**

Dans la continuité de la consolidation des pôles, il s'agit de fournir les meilleurs emplacements pour accueillir les activités institutionnelles et communautaires. En ce sens, la bibliothèque a été relocalisée à l'emplacement de la caserne de pompier.

### **4. Favoriser la visibilité de la vocation culturelle de Val-David dans le cœur villageois**

La mise en exergue de la vocation culturelle passe notamment par la relocalisation de la bibliothèque le long du parc linéaire Le P'tit train du Nord, lui donnant alors une place centrale au sein du cœur villageois.

### **5. Protéger les milieux sensibles et mettre en valeur les espaces naturelles**

Les espaces naturels font parties du paysage de Val-David et des stratégies de protection et de mise en valeur devront être mise en place afin de favoriser une conservation et ainsi devenir une référence en matière d'aménagement durable.

### **6. Consolider le développement économique et commercial du secteur central**

Des stratégies se doivent d'être mises en place afin d'augmenter l'attractivité culturelle, commerciale et résidentielle du secteur. Le but est de créer et consolider les activités des pôles : institutionnel, commercial et récréotouristique dans le cœur villageois de Val-David, afin d'améliorer l'offre complémentaire aux services existants, et parallèlement, la qualité de vie des résidents.

### **7. Assurer la rétention de la population en favorisant le développement résidentiel et mixte**

La rétention de la population de tout genre est un enjeu majeur pour la municipalité. Pour ce faire, il est nécessaire de favoriser le développement résidentiel et mixte, en misant notamment sur le cadre naturel et paysager de la région comme vecteur de développement.

Le PPU énonce également quatre grandes orientations d'aménagement soit :

- créer un lieu de rassemblement à l'image de la communauté;
  - améliorer la sécurité des déplacements et promouvoir la mobilité active;
  - bonifier l'environnement naturel et l'espace public;
  - mieux intégrer l'offre culturelle et communautaire du cœur villageois.
2. Une assemblée publique aura lieu **le mardi 28 juin 2016, à 19 h 00**, à la salle communautaire située au 2490, rue de l'Église à Val-David.
  3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
  4. Le projet de règlement ainsi que les illustrations peuvent être consultés à la mairie située au 2579, rue de l'Église, Val-David, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h 00 et 13 h 00 et 16 h 30.

DONNÉ À VAL-DAVID, CE 8 JUIN 2016

Marie-Pier Pharand, avocate  
Greffière

Responsable des affaires juridiques et  
secrétaire-trésorière adjointe